



**\*L'ESCALE  
DES POILUS\***

## **RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

### **PREAMBULE**

L'Escale des Poilus est très heureuse de vous accueillir au sein de son refuge et espère que vous y trouverez tout le bonheur apporté par chiens et humains du site, ainsi que par la paix du lieu.

Toutes personnes désirant s'occuper des animaux du refuge, devront être membres adhérents de l'association, et régler une cotisation de 20 euros pour l'année valable de janvier à janvier. Vous devrez avoir une assurance responsabilité civile (c'est l'assurance du bénévole qui couvre en cas d'accident).

Lorsque vous entrez au refuge, vous acceptez sans condition le présent règlement.

### **REGLES CONCERNANT LES BALADES AVEC LES ANIMAUX DU REFUGE**

Pour les balades, les chiens seront systématiquement tenus en laisse ou longe, en aucun cas, ils ne seront en liberté. La façon de tenir la laisse ou longe vous sera montrée par les bénévoles aguerris présents.

Les horaires d'ouverture sont de 14 h à 17 h, merci de respecter ces horaires pour les promenades.

Les animaux personnels des bénévoles ne sont pas acceptés, afin de préserver la sécurité et la quiétude du lieu. Seuls les chiens de personnes souhaitant adopter seront autorisés au parc d'ébat, afin de tester les affinités.

### **REGLES GENERALES**

Les mineurs sont acceptés dès lors qu'ils sont accompagnés d'un adulte responsable.

Nous vous demandons également de ne donner de friandises aux chiens qu'avec parcimonie.

Lorsque vous ne connaissez pas les chiens du refuge, n'hésitez pas à demander aux bénévoles aguerris présents l'animal que vous pouvez prendre pour une balade..

Nous vous prions de ne pas mettre vos doigts à travers les grillages des enclos.

Les bénévoles ainsi que les volontaires du service civique devront avoir une tenue adéquate (pas de claquettes par exemple..) pour s'occuper des animaux. Ils peuvent également aider à l'entretien des locaux, des enclos, au nourrissage, et bien entendu aux balades.

Pour tout ce qui concerne le choix des éventuels adoptants, il est bien entendu que seule l'équipe dirigeante est habilitée à choisir.

Les adhérents de l'association sont tenus à une absolue discrétion concernant toutes les actions et décisions prises par celle -ci., y compris par celles de la commissions d'éthique. Tout manquement à ce point pourra entraîner l'éviction immédiate de la personne.

Les animaux qui sont chez nous ont souvent souffert de diverses maltraitements, physiques ou psychologiques, de solitude ou tant d'autres choses, nous vous demandons donc de ne jamais les brusquer, de leur parler doucement, d'être patient et bienveillant en toutes occasions. Et ils vous le rendront au centuple !

Et surtout n'hésitez pas, l'équipe entière est là pour vous aider, vous conseiller...

**L'ÉQUIPE DE L'ESCALE DES POILUS VOUS REMERCIE ET VOUS SOUHAITE DE BELLES RENCONTRES CANINES ! WOUFFFFFF.....**

PS : N'oubliez jamais de fermer à clés le portail, ainsi que les portillons des enclos ou parc d'ébats, nos petits pensionnaires peuvent avoir des envies de liberté !